

CLEVERCONNECT

Société par actions simplifiée au capital social de 3.714.962 euros
Siège social : 14, rue Gaillon – 75002 Paris
498 739 879 RCS Paris

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 9 JUILLET 2026**

EXTRAIT

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

(Constatation de l'acquisition des 12.786 actions ordinaires attribuées gratuitement, de la réalisation de l'augmentation de capital en résultant et de la modification corrélative des statuts de la Société)

Le Président,

[...]

constate l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'acquisition définitive de 12.786 actions gratuites à effet en date de ce jour ;

constate la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société consécutive, par prélèvement d'une somme de 12.786 euros sur le poste « Primes d'émission » de la Société, dont le montant s'élevait au 31 décembre 2025 à 38.421.994 euros, pour le porter à 38.409.208 euros, par la création et l'émission de 12.786 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune au profit des Attributaires, portant le capital social de 3.714.962 euros à 3.727.748 euros, étant précisé que, conformément à la loi, les autorisations conférées par la collectivité des associés en vue de l'attribution gratuite d'actions à des salariés de la Société, ont emporté de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;

décide de modifier les statuts aux fins de refléter l'augmentation de capital susvisée par :

- l'ajout à l'article 6 (Apports) des statuts du paragraphe suivant :

« Suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées à certains salariés par le Président en date du 9 juillet 2026 sur autorisations consenties par décisions unanimes des associés les 10 décembre 2024, le 1^{er} juillet 2025 et le 11 octobre 2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 12.786 euros, par création de 12.786 actions nouvelles ordinaires, pour le porter à la somme de 3.727.748 euros. »

- la modification des statuts à l'article 7 (Capital social) comme suit

« Le capital social est fixé à la somme de trois millions sept cent vingt-sept mille sept cent quarante-huit (3.727.748) euros. »

Il est divisé en trois millions sept cent vingt-sept mille sept cent quarante-huit (3.727.748) actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont :

- 1.898.754 actions ordinaires ;
- 234.375 actions ordinaires dites de « catégorie A1 » aux fins d'identification exclusivement ;
- 308.220 actions ordinaires dites de « catégorie A2 » aux fins d'identification exclusivement ;
- 689.655 actions ordinaires dites de « catégorie B » aux fins d'identification exclusivement ;
- 325.670 actions ordinaires dites de « catégorie B1 » aux fins d'identification exclusivement ; et
- 271.074 actions ordinaires dites de « catégorie C » aux fins d'identification exclusivement. »

Cette décision est adoptée par le Président.

[...]

A titre de convention sur la preuve, le signataire a convenu de signer les présentes par voie électronique par l'intermédiaire du service DocuSign ; le signataire s'accordant pour conférer à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service DocuSign.

Certifié conforme :

DocuSigned by:
Marko Vujasinovic
7FFCBDE97AAB467...

Le Président
Marko Vujasinovic